

## **REUNION DU 8 JUILLET 2010**

L'an deux mille dix, le **huit juillet** à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la mairie sous la présidence de Monsieur BRIE Simon, Maire de LATILLE.

**Etaient présents** : Mesdames Marie-Christine BARON-POUDRET, Florence MARMAIN, Stéphanie BRUNET, Sophie QUILLIEC.

Messieurs Régis BRAULT, Simon BRIE, Laurent POUBLANC, Philippe ROQUET, Robert DAUGÉ, Patrice CAILLE

**Etaient absents excusés** : - Nicole FERNANDES (pouvoir à Stéphanie BRUNET). Manuela MASSET- DAVID (pouvoir à Marie-Christine BARON-POUDRET). Philippe THIBAULT (pouvoir à Philippe ROQUET). Philippe NIVAU

*Mme Florence MARMAIN a été élue secrétaire de séance.*

**Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2010**

---

### **COMPTE RENDU PRECEDENTE REUNION**

Approbation du Conseil Municipal.

Avant de commencer la séance Monsieur le Maire souhaite revenir sur la délibération du 8 juin dernier relative aux festivités du 13 juillet et procède à sa lecture.

Le litige se porte sur le fait que Mr NIVAU (adjoint et Président du Comité d'Animation) a annoncé en séance municipale le tarif proposé par SPAR pour le repas.

Or, renseignements pris par Mr CAILLE, aucun devis n'a été demandé.

Une réunion avec les adjoints, le Maire et Mr CAILLE a eu lieu et il apparaît que le tarif énoncé était celui de l'an passé.

Mr CAILLE regrette que l'intéressé soit absent et demande comment il est possible de donner un tarif sans demander de devis et informe également qu'il a expédié un courriel à chaque conseiller municipal afin de les tenir informés de la situation.

Mme MARMAIN fait remarquer qu'elle ne l'a pas reçu. Mr CAILLE dit que les personnes présentes à la réunion (maire et adjoints) n'ont pas été destinataires de ce message car déjà tenus informés de la situation.

Mr DAUGÉ demande la parole et fait part qu'à la lecture de ce courriel il a été choqué.

Il rappelle que toute association loi 1901 donne tout pouvoir au président ainsi qu'à son Conseil d'Administration pour diriger et mener son association comme bon lui semble.

De plus, il précise qu'en effet la commune participe financièrement au prix du repas à hauteur de 50 % du solde restant à la charge du Comité d'Animation (participation de 3€ déduite) mais qu'elle n'a pas de droit de regard - exception faite du devenir des subventions versées.

Un très large et vif débat s'instaure sur la nécessité ou non d'inclure ce genre de question en séance municipale, de donner avec détail le choix des associations.

Monsieur le Maire avise les élus qu'il a reçu à son domicile une lettre du Président du Comité d'Animation précisant qu'il s'engageait pour cette manifestation du 13 juillet à prendre toutes les boissons au SPAR de Latillé, le buffet à la boucherie Joubert et le pain/ les pâtisseries aux 2 boulangeries de la commune et qu'il envisageait de démissionner de son poste de Président ;

Courrier de démission de son poste de Président arrivé le 7 juillet avec effet au 8 juillet 2010.

Pour information, SPAR a refusé de prendre la commande faite par Mr LIEGE du Comité d'Animation, car il demande que ce soit Mr NIVAU qui le contacte.

En clôture de débat, Monsieur le Maire dit qu'en ce qui concerne cette affaire il n'est pas normal en effet d'annoncer publiquement un tarif pour lequel aucun devis n'a été demandé.

### **RAPPORT SUR LA QUALITE DE L'EAU – SYNDICAT DES TROIS VALLEES**

Conformément au décret n°95635 du 6 mai 1995 le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable concernant le SIAEP des trois vallées a été remis à chaque conseiller municipal et est présenté en séance municipale.

Quelques faits sont rappelés :

- le SIAEP des 3 vallées a été constitué le 1<sup>er</sup> janvier 2008 après dissolution des 2 syndicats Ayrion/Maillé/Latillé et Montreuil-Bonnin
- harmonisation progressive des tarifs des 2 anciens syndicats (le moins cher rattrape le + cher)

- Courant 2011/2012 : gros travaux de raccordement sur Massognes avec mélange des 3 sources afin d'obtenir une potabilité conforme aux normes. Cela entraînera une augmentation très importante des tarifs (de l'ordre de 25%) répartie sur 3 ans.

### **RAPPORT ANNUEL 2009 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 le rapport annuel établi par le SIVEER remis à chaque élu est présenté en séance municipale.

Pour information le contrôle de l'assainissement non collectif sur notre commune sera effectué en 2011.

### **Mme Sophie QUILLIEC est présente pour les prochaines délibérations.**

### **TARIFS CANTINE SCOLAIRE – GARDERIE**

Sur proposition de Florence Marmain, adjointe aux finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas pratiquer d'augmentation sur le tarif de la cantine scolaire pour les enfants et ce, en raison de la forte augmentation pratiquée l'an dernier.

En ce qui concerne le repas des enseignants / personnes extérieures ainsi que le tarif de la garderie scolaire une hausse d'environ 1.5% est pratiquée.

#### **Tarifs 2010-2011 :**

- 2.50 € pour les scolaires
- 4.20 € pour les enseignants et/ou personnes extérieures
- 1.35 € de l'heure – **garderie** –

La question du prix du repas selon le quotient familial a été soulevée et sera étudiée en commission (pour une application éventuelle pour la rentrée 2011-2012).

Le règlement de la garderie est en bonne voie et sera vu en commission fin août.

Stéphanie BRUNET, membre de la commission scolaire informe le conseil de la demande des enseignants sur la possibilité de mettre en place des menus bio à la cantine.

Avant de prendre toute décision, Mme BRUNET leur a demandé d'effectuer une enquête auprès des parents.

Des élus font tout de même remarquer que le coût risque d'être plus élevé.

A revoir.

### **CHANGEMENT DES CHAUDIERES – RAPPORT DE LA COMMISSION**

Les devis concernant le changement des chaudières dans les bâtiments communaux suite à l'arrivée du gaz naturel sur la commune ont été étudiés par la commission appel d'offres et bâtiments et ce conformément à la décision du Conseil Municipal le 8 juin dernier.

2 devis ont été présentés et étudiés pour chaque chaudière changée (sauf pour la maison de retraite : 3 propositions): l'entreprise SABOURIN de LAVAUSSÉAU, Thierry ROBIN de LATILLE et Benoit BOUTIN de Vouillé pour la Maison de Retraite

(Recherche de la proximité des intervenants pour des soucis de suivi et de maintenance).

Pour des raisons de retard dans l'arrivée du gaz sur quelques secteurs de LATILLE seules les chaudières des bâtiments suivants vont être changés en 2010 : maison de retraite, l'école, la poste et l'église (bruleurs-radiants).

L'entreprise SABOUREAU a été retenue pour le changement des chaudières à la maison de retraite et à l'école : différence de qualité de l'offre – le choix s'est porté sur des chaudières à haut rendement plus onéreuses mais entraînant une économie d'énergie de l'ordre de 20% d'où le choix de cette entreprise.

La poste et l'église : attribuées à Thierry ROBIN – pas d'obligation particulière – la proposition la mieux-disante a été retenue.

Une note justificative a été établie pour justifier le choix par rapport à la qualité- l'économie d'énergie – la technicité.

L'ensemble représente la somme d'environ 76.000 € (sans la maison de retraite- financement sur une opération spécifique) dont une partie sera amortie avec les économies d'énergie.

Il reste donc à équiper pour 2011 le gymnase, la salle des fêtes et la mairie/bibliothèque.

En ce qui concerne la maison de retraite, Il est rappelé la suggestion de brancher la chaudière sur la citerne gaz SOREGIES (qui alimente les vestiaires du stade) dans l'attente de l'arrivée du gaz naturel l'année prochaine.

Or, Mr BRAULT informe le conseil d'une nouvelle donnée : la chaudière retenue ne fonctionne qu'au gaz naturel et un changement de brûleur est obligatoire pour l'adaptation au gaz de la citerne : surcoût de 10.000€ environ.

Une réflexion est engagée pour trouver la solution la mieux adaptée et la moins onéreuse à ce problème.

A l'école les travaux ont débutés et 2 tranchées sont en cours de réalisation.

### **DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL**

En raison de l'acquisition de chaudières à haut rendement énergétique le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

Monsieur le Maire est invité à déposer un dossier.

### **SUBVENTIONS ADEME – SOREGIES**

Pour l'acquisition de chaudières à haut rendement, Monsieur le Maire fait part que l'ADEME ne subventionne pas ce type de travaux mais que la SOREGIES peut verser des aides. Un dossier devra être constitué.

### **VIREMENTS DE CREDITS**

Lors du vote du budget il avait été inscrit la somme de 70.000€ sur le programme 175 « bâtiments communaux ». Il convient de rajouter la somme de 7000 € pour le règlement des factures chaudières.

Proposition est faite de diminuer le programme 173 « travaux gaz – enfouissement des réseaux » pour augmenter de 7000 € le programme lié au changement des chaudières.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré autorise les écritures suivantes :

Opération 175 « bâtiments communaux » / ARTICLE 2315 :+ 7.000 €

Opération 173 « travaux gaz-enfouissement réseaux » / ARTICLE 2315 : - 7000 €

### **VISITE DE SECURITE - TRAVAUX AU GYMNASSE –**

La commission de sécurité s'est déplacée au gymnase le 16 juin 2010 et a émis un défavorable à l'issue de cette visite : Système d'alarme défectueux – le système de désenfumage qui ne fonctionne pas – le stockage de chlore non conforme.

Pour le stockage du chlore le conseil rappelle que des bacs de rétention avaient été installés. Il semblerait donc que la réglementation a évolué et qu'il convient désormais de faire une séparation « physique » pour ces produits.

Monsieur BRAULT, présente un devis pour la remise en état du système d'alarme établi par Electricité Services Latillé : Remplacement bloc BAES Ambiance obligatoire en vue de la réglementation de locaux sportifs couverts recevant du public 5246 € + système d'alarme 1272 € : TOTAL 6519.25 €.

Des membres du conseil demandent qu'en annexe un certificat de contrôle valide la conformité des travaux.

D'autres devis seront demandés mais Monsieur le Maire souligne que les travaux devront être réalisés en urgence et dans les plus brefs délais (2 mois maximum) sous peine de fermeture du gymnase.

### **TRAVAUX A LA DOIE – CHANTIER LOISIRS**

3 enfants seulement sont inscrits et le chantier risque d'être annulé faute de participants.

Les travaux prévus à « la Doie » : réalisation d'une barrière.

### **ELAGAGE – BROUAGE DES CHEMINS RURAUX**

Il est présenté au conseil municipal 2 devis pour l'élagage et le broyage des 54 kms de routes et chemins : EARL des tilleuls et ETA Philippe BILLY.

Après étude des devis et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise EARL les tilleuls pour un montant de 8282.90 € en précisant qu'il conviendra d'établir un cahier des charges entre la commune et le prestataire privé pour la réalisation de ces travaux.

Un problème se pose néanmoins pour terminer l'élagage et le broyage actuellement réalisé par le personnel communal puisque le broyeur est en panne. Un rouleau palpeur doit être changé : 1389 € si changement à l'identique ou 817.88 € pour un rouleau adaptable (ajout de 60€ pour la main d'œuvre dans les 2 cas).

Après en avoir longuement délibéré le Conseil Municipal décide que la réparation du broyeur ne sera réalisée (devis d'un montant de 817.88 € retenu) que dans la mesure où l'EARL des tilleuls ne pourrait pas terminer le travail commencé par le personnel communal.

**TONDEUSE** : pour information, il conviendrait de changer à moyen terme la tondeuse ISEKI – Démonstration a été faite pour une tondeuse de type « mulching » : estimation 20.000 € - Conseil a été donné de conserver la tondeuse actuelle pour la tonte du stade qui nécessite l'obligation de ramasser l'herbe sur l'aire de jeux.

### **TERRAIN PROXIMITE DE LA MAISON DE RETRAITE**

Monsieur le Maire fait le rappel des propositions reçues ou en cours d'étude pour le projet de vente du terrain située à proximité de la Maison de Retraite :

\* HABITAT 86 : la commune devait donner le terrain qu'elle aurait auparavant viabilisé

\* HERMES : présentation de réalisations possible mais sans savoir s'ils étaient intéressés par un projet sur la commune

\* CENTRE OUEST IMMOBILIER : Monsieur le Maire doit les revoir. Le projet pouvait envisager la création de maison en bois

\* LOTISSEMENT COMMUNAL : Gestion très lourde

\* Agnès PALHA JONEAU et ses associés : pas de nouvelles depuis la rencontre avec Monsieur le Maire.

A la demande d'élus Monsieur le Maire confirme qu'il envisage la construction de logements seniors.  
Contact doit également être pris avec l'agence de Mr FOURMAINTREAU.  
Affaire à suivre.

### **LOGEMENT COMMUNAL 12BIS PLACE ROBERT GERBIER**

Toujours en vente – Proposition d'étendre à d'autres agences.

### **MAISON – 27 RUE DU PETIT BOURG**

Un courrier du trésorier a été expédié à Maître GUILLET afin de vérifier que les héritiers refusent la succession.  
*Pour mémoire cette habitation a été incorporée dans le domaine communal suite à une procédure de bien laissé sans maître.*

### **CANTINE –**

Des travaux de rafraîchissement sont réalisés dans la salle de restauration par le personnel communal.  
Il est nécessaire de mettre du Placoplatre le long du mur (présence de salpêtre) avec une ossature métallique.  
Présentation d'un devis d'un montant de 832.80 € établi par ABL.  
Accord du conseil.

### **TRAVAUX RUE DE LA MAUVETTERIE**

Le fossé de la rue de la mauvetterie doit être refait pour assainir complètement la route + les bordures de trottoirs.  
Monsieur BRAULT présente 3 devis pour la réalisation de ces travaux :

Ets BORDAGE : 61116 €

SACER : 104299.57 €

MRY : 97775.70 €

Après en avoir délibéré le Conseil décide de retenir la proposition des Ets BORDAGE pour un montant de 61116 €.  
*La route sera refaite l'an prochain ainsi que les trottoirs côté droit de la rue (côté logements habitat 86).*

### **TRAVAUX RUE DE L'ÉGLISE**

Travaux supplémentaires suite à rencontre avec les habitants de la rue : Elargissement trottoir en début de rue.  
Montant des travaux : 18199,77 € - SACER -accord du Conseil

### **TRAVAUX AVENUE DE LA PLAINE – AVENUE DE LA ROCHELLE**

Réunion a eu lieu avec les élus et les habitants pour trouver une solution afin de ralentir le passage des véhicules et de sécuriser la rue : parkings en quinconce + plateaux ralentisseurs seront réalisés. L'enrobé sera réalisé fin août début septembre.

Information est donnée que la largeur de la route 4.40 m permet le passage de moissonneuse.

**Sécurité** : Il convient de déplacer le panneau situé à l'intersection de la rue des Alizés et l'Avenue de la Plaine : danger par manque de visibilité.

**Monsieur le Maire remercie vivement Monsieur Claude BERTAUD, Président du Conseil Général de sa présence en séance municipale ainsi que son conseiller Mr Benoît COQUELET.**

### **DEVIATION POIDS-LOURDS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le refus de Mr Jean-Claude GOURDON de vendre au Conseil Général ces parcelles touchées par le projet de future déviation du centre bourg. Pour obtenir son accord Mr GOURDON demande que la parcelle lui appartenant, constructible auparavant lors du POS et rendu inconstructible lors de sa révision en PLU, redevienne constructible.

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure d'expropriation est très longue (2 ans) et que ce projet est très important pour la sécurité du centre bourg.

Monsieur GOURDON est concerné sur l'ensemble de la future voie et la seule possibilité pour éviter ses propriétés serait la suppression d'une magnifique haie appartenant à Mme LEVASSEUR V.

Or cela n'est pas possible d'autant plus que cette haie est inscrite sur le PLU.

Monsieur le Maire donne la parole à Claude BERTAUD, Président du Conseil Général.

Mr BERTAUD explique que la voie de contournement du bourg a été demandée depuis plusieurs années et aujourd'hui la situation est bloquée du fait du refus d'un propriétaire. Le service juridique a donc stoppé les acquisitions foncières. L'appel d'offres pour les travaux est terminé et le choix de l'entreprise a été fait. Pour mémoire, l'estimation des travaux a été chiffrée à 500.000 €.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées :

\* Trouver un accord amiable –

\* Expropriation : procédure très longue et qui n'aboutit pas forcément à un avis favorable de Monsieur le PREFET

\* faire un échange équitable de parcelle entre le propriétaire et la commune

\* engagement de réviser (ou modifier) le PLU pour remettre cette parcelle en zone constructible – Pour information Monsieur le Maire informe que le coût est de l'ordre de 4500 €.

Après un large débat le Conseil Municipal,

Considérant l'importance liée à la sécurité du centre bourg et l'obligation de dévier les poids lourds par le projet financé par le Conseil Général,

Considérant que l'expropriation n'est pas la solution adaptée à cette situation et qu'il convient d'agir dans les meilleurs délais pour la réalisation des travaux

Considérant que cette parcelle de 3000 m<sup>2</sup> était constructible auparavant avant la révision du POS en PLU et qu'en matière d'assainissement il conviendra alors qu'il réalise un assainissement non collectif,

#### **S'ENGAGE**

à réviser (ou modifier) le PLU pour que la dite parcelle appartenant à Mr GOURDON J.C soit de nouveau en zone constructible et

**A LA CONDITION** que Mr GOURDON s'engage également auprès des services du Conseil Général à vendre les zones concernées par le projet.

Le Conseil Municipal tient à souligner que cette mesure est prise **A TITRE EXCEPTIONNEL** eu égard à l'objet lié à la sécurité du centre bourg.

#### **SAPEURS POMPIERS –**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal et à Mr le Président du CONSEIL GENERAL de l'Inquiétude du capitaine du Centre de Secours, Mr BERTHOU, également agent communal concernant les interventions pendant la journée. En effet, suite au départ d'un de ces collègues les interventions sont très compromises car seulement 2 agents (au lieu de 3) sont disponibles.

Comment résoudre ce problème ? Monsieur le Maire rappelle et souligne l'implication et la participation de la commune au Centre de Secours avec la mise à disposition du capitaine une journée par semaine, plus les agents techniques pompiers qui se libèrent la journée lors des interventions ce qui engendre un coût et une organisation de travail différente.

Une réflexion est amenée sur les personnels situés sur le territoire communal ou proche susceptible d'être disponible pour des interventions pompiers :

\* remplacement de l'agent communal par un agent sapeur pompier : aucune décision n'est prise

\* La D.A.E.E : 7 personnes mais qui ne sont pas en permanence sur le site « rue des Alizés » - Pourquoi ne pas laisser 1 agent pompier en permanence sur le site ? – Voir avec le Conseil Général

\* Le collègue

\* maison de Retraite

\* artisans

\* l'entreprise iso delta mais distance trop importante entre Chiré en Montreuil et Latillé pour que les interventions soient possibles dans des délais raisonnables

\* agriculteurs pompiers volontaires

\* appel à candidatures dans bulletin local et départemental.

Monsieur BERTAUD fait part que ce problème touche de nombreuses communes et ce en raison du déplacement de la population par rapport au travail, à l'activité, à certaines habitudes au niveau des recrutements des agents communaux.

Lors de sa rencontre avec le capitaine BERTHOU ce dernier a expliqué que pour une intervention notamment sur un accident il est obligatoire d'être 3 pour « armer » le matériel/ véhicule.

Il y a une quinzaine d'années la situation était semblable et il avait été proposé aux centres de secours l'intervention de pompiers professionnels dans les casernes mais solution rejetée à cette époque.

Monsieur le Président du SDISS est informé de la situation et à circonstance exceptionnelle Monsieur BERTAUD évoque la possibilité d'une solution exceptionnelle à savoir qu'un pompier professionnel soit détaché à Latillé uniquement en journée.

Il est rappelé que le centre de secours a un effectif important de 35 personnes et il est réellement regrettable que pendant la journée il manque de pompiers pour les interventions (seuls 2 agents communaux sont disponibles avec certitude).

A voir de toute urgence avec les responsables du SDISS pour trouver une solution.

#### **COLLEGE**

Le programme d'agrandissement du collège est toujours en cours. Monsieur le Maire dit qu'il conviendra que la commune cède une partie du terrain des sports.

A l'initiative de Monsieur le Principal, un travail important est réalisé avec la Communauté de Communes pour la construction d'une salle culturelle qui serait ouverte à tous et qui viendrait s'adosser à une salle du collège.

A la demande des professeurs d'EPS la construction d'une 2<sup>de</sup> salle de sports (une halle de tennis pourrait parfaitement convenir) devient indispensable en raison du nombre important d'élèves ; le gymnase et le stade ne

suffisent plus – Il arrive même que la commune accueille dans ses locaux des cours (salle de la mauvette – salle des fêtes).

Monsieur le Président du Conseil Général prend la parole et tient à souligner les bonnes relations entre la commune et le collège ce qui engendre une bonne assise locale. Il fait également le point sur les différentes phases de travaux :

1<sup>ère</sup> étape : extension de classes, construction des salles de sciences.

2<sup>nde</sup> étape : aménagement des salles de l'ancien collège – pas de double vitrage et d'isolation qui entraînent une consommation excessive de combustibles.

Construction d'un grand préau qui réunira le préau actuel avec le dernier bâtiment construit pour offrir aux élèves une surface suffisamment importante en cas de mauvais temps.

Le concours d'architecte va être lancé d'ici 2 à 3 mois – Les élus, les parents, les élèves sont impliqués également dans la réflexion.

Pour l'aspect sport, les enfants scolarisés proviennent des communes du territoire et il faut réfléchir sur l'intercommunalité.

**PROJET SUR AYRON** : un investisseur national souhaite avec un architecte du département de la Vienne installer des maisons en bois sur le plan d'eau d'Ayron – de petites maisons au travers des arbres et des maisons sur l'eau – Projet superbe !

**Monsieur le Président du Conseil Général remercie vivement le Conseil Municipal de l'avoir accueilli en séance.**

#### **VENTE DE PARCELLE**

Mr Gérard REAULT, domicilié au 15 avenue de la Rochelle demande l'autorisation à la commune de lui vendre une portion du terrain communal qui jouxte sa propriété pour une superficie de 24 m<sup>2</sup>.

Le Conseil donne son accord au tarif de 1€ le m<sup>2</sup>.

- inauguration du garage BILLAUD dans ses nouveaux locaux : 16 septembre 2010-

- le fonds de commerce le logis Hosannier est vendu à Mme COMPAIN.

- le bureau de tabac a donné son préavis de départ au 31 décembre 2010 dans la perspective de s'installer dans leur nouveau bâtiment qu'ils envisagent de construire avenue des 3 fontaines. Or, le délai est trop court et leur activité doit trouver un autre local dans cette attente. Monsieur le Maire leur a proposé de contacter les propriétaires de l'ancienne pharmacie pour une solution provisoire.

- Mr REGNAULT Gérald demande la parole : il rappelle la délibération du 8 juillet – il n'y a pas eu de consultations auprès des commerçants pour les festivités du 13 juillet - Très grosse polémique – Monsieur le Maire dit que la question a été évoquée en début de séance. Mr REGNAULT s'interroge sur le devenir des artisans/commerçants de la commune. Monsieur le Maire rappelle, qu'en l'occurrence dans le cas présent, il s'agit d'association et donc en dehors du domaine de compétence de la commune.

- tournoi de tennis : la commune offre une récompense aux jeunes sous forme de lots achetés dans un magasin de sport et un trophée finaliste homme.

***L'ordre du jour était épuisé,***

***La séance se lève à 21 h 15***